

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT. A Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

PARAISANT LESMardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Table with subscription rates: Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, £1 0 0; Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, £1 0 0; Aux deux publications réunies, £1 10 0; Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.

Education.

Industrie.

Progrès.

VENTES PAR LE SHERIF, Pour le district de Montréal,

PENDANT LE MOIS DE JUIN, 1847. Dame veuve de Beaujeu vs. C. P. Marcellin, trois terres, nos 10, 24, 28, seigneurie de Soulanges, St Ignace, 23 juin, 10 heures.

MAGASIN CANADIEN

FERONNERIE.

Le Soussigné reçoit à présent par différents vaisseaux de Liverpool, Ann, Britannia, Montezuma, Chapman, Aquila Marine, etc. Fer anglais assorti, Banke Best Feuillard, Boîtes de Boues, Bêches Pelles &c. &c.

W. F. LESTE, No. 81 Rue St. Paul, et 70 Coin de la Place Jacques Cartier.

LIVRES NOUVEAUX.

MAINTENANT en vente, à Librairie des sous-signes, une collection considérable de livres, propres à être donnés EN PRIX ou former le fond d'une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

Un assortiment très varié de livres de prières avec reliure ordinaire de 4s. à 60s la douzaine, do avec reliure et tranche dorée de 18s. à 75s. la douzaine, etc., etc. reçus par les premiers vaisseaux du printemps.

AVIS.

LES CENSITAIRES de l'île de Montréal, de St. Sulpice et du Lac des Deux Montagnes sont avertis. 1. Que le délai de sept années accordé par l'Ordonnance 3e. Vict. ch. XXX (8 Juin 1840) pour le paiement des arrérages de LODS ET VENTES étant expiré le 8 courant, les dits Lods et Ventes sont maintenant exigibles.

Aucun Censitaire ne peut demander la Commutation avant d'avoir liquidé les arrérages sur les terrains qu'il veut commuer. Toute commutation qui ne s'élève pas à £100, est payable comptant; celle montant à £100 et au-dessus, peut, à la volonté du Censitaire, rester sur le terrain, à rente foncière rachetable.

EAUX DES SOURCES DE VARENNES. Le soussigné avertit le public qu'il a été nommé AGENT pour cette ville, pour la vente des eaux saluaires des SOURCES DE VARENNES. Ceux qui désirent s'en procurer voudront s'adresser au No. 63 rue St. Paul, vis-à-vis le marché Bonsecours.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE. A transporté sa Pharmacie du No. 106, rue St. Paul, No. 111, au coin de la rue St. Jean-Baptiste.—18 mai.

Avis à nos abonnés retardataires. Nous avons encore un grand nombre de nos abonnés de la campagne qui sont en arrière. Ils voudront bien suivre les conditions de nos publications, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans leur envoi.

REVUE DE PARIS.

Le mois de mai, que l'église nomme le mois de Marie, amène un redoublement de dévotion parmi les fidèles. Les beaux jours du carême reviennent ainsi après Pâques, et les solennités se multiplient dans toutes les paroisses. Les retraites, les instructions pastorales, les sermons, se partagent les heures de la journée, qui ne suffisent pas, car on continue le soir ces pieux exercices.

Les illustres prédicateurs, qui ont fait défaut pendant le carême, ne se montrent pas d'avantage aujourd'hui; mais à leur place, plusieurs églises de Paris ont recueilli de vaillants missionnaires arrivant du bout du monde. Les missionnaires sont très à la mode en ce moment. Quelques-uns sont revenus depuis peu des pays lointains, après avoir éprouvé des persécutions qui les recommandent fortement à l'intérêt des âmes pieuses et tendres. Dernièrement un de ces missionnaires est monté dans la chaire de l'église de Saint-Vincent-de-Paul, et à son aspect un murmure de compassion s'est élevé dans l'auditoire.

Ce missionnaire si cruellement éprouvé a été invité à dîner aux Tuileries. On voulait lui donner une récompense, une compensation à ce qu'il a souffert, et comme on le pressait de dire ce qu'il souhaitait,—La plus grande faveur qu'on puisse m'accorder, a-t-il répondu, c'est de me permettre de retourner le plus tôt possible chez les sauvages.

Voilà les véritables prêtres; voilà comment la passion religieuse mérite qu'on s'incline devant elle.—Par malheur, il est difficile d'aborder ce sujet sans y trouver matière à quelques critiques.

Si vous entrez en simple curieux dans une des principales églises de Paris, vous y lirez, affiché aux piliers, un avis ainsi conçu:—"Il est indécent de traverser une église sans s'y arrêter pour faire une prière."

Tel est le style en usage dans quelques paroisses. Ce style peu ménagé se trouve dans les sermons débités aux enfants qui font leur première communion, et aux vices de la forme viennent souvent se joindre les inconvénients de la pensée. On ne choisit pas avec assez de soin les prédicateurs chargés d'instruire la jeunesse.

On a tort de ne pas soumettre leurs discours à une censure intelligente et attentive, et de ne pas les corriger avant de leur ouvrir l'accès de la chaire. Comment permet-on qu'un orateur évangélique, parlant à des enfants, apporte dans ses paroles la passion intolérante qui caractérise quelquefois l'esprit religieux? A quoi bon parler à ces enfants des crimes du roman et de la corruption que propage le théâtre. Nous avons entendu un prédicateur, parlant à de jeunes, communicantes, les entretenir des vices de la société, et particulièrement de l'adultère! La plupart de ces orateurs oublient l'objet de leur mission, et ils parlent moins pour instruire les enfants que pour produire de l'effet sur les grands parents qui sont là et qui les écoutent.

Par extraordinaire, il y avait du monde aux courses de Chantilly, et ces fêtes ont été passablement brillantes. C'était comme une revanche de la triste journée où le sport fut si cruellement maltraité par la pluie à la Croix-de-Berny. On avait hâte de jouir d'une solennité champêtre qui doublait le prix des beaux jours si rares jusqu'à présent. Aussi dès le jeudi, premier jour de la fête, la pelouse de Chantilly était sillonnée par une foule de Parisiens, et dimanche cette foule était plus nombreuse encore et plus élégante.

L'Angleterre, qui se réserve pour la course au clocher n'étant pas venue lutter sur l'hippodrome, les prix ont été partagés, comme à l'ordinaire, entre MM. le comte de Cambis, Aumont, prince Marc de Beauvau, Célestin de Pontalba, et quelques autres habitués de ces triomphes.

Selon l'usage aussi, on a fait de la régence après les journées de courses. Ces meurs fringantes du siècle dernier ressusciteraient lestement si on écoutait nos gentilshommes,—c'est-à-dire si ces messieurs étaient assez nombreux, assez considérables, assez influents par leur fortune et leur esprit pour opérer une révolution rétrograde,—la seule, du reste, qu'ils soient capables d'inventer.

On avait à Chantilly de petits soupers tous les soirs, et des tables de lansquenets toute la nuit. On y voyait figurer, la fourchette ou les

cartes à la main, des demoiselles de l'Opéra et des petits théâtres. Toutes celles qui n'étaient pas de service sur la scène s'étaient échappées pour accourir à ce rendez vous;—quelques-unes même, qui étaient sur l'affiche, sont parties sans permission, d'autant mieux résignées à payer l'amende, qu'elles étaient bien sûres d'en être amplement dédommagées.

Au retour, on citait quelques aventures; le lansquenets a consommé plus d'une ruine et achevé plusieurs de ceux que le turf avait entamés.—Ce n'est pas tout, par malheur, et ses petites nouvelles ont été bientôt effacées par le bruit d'un scandale venant de haut lieu. Voici le fait, tel que le rapportait dès le lendemain les personnes les mieux informées:—Samedi, après la chasse, et à la soirée où les princes avaient invité l'élite de la société venue aux courses, une partie de lansquenets s'engagea.

Ce triste jeu a fait son chemin, on le joue partout; il est monté de bas en haut, il s'est élevé des tripots aux palais. Jadis la ville imitait la cour, aujourd'hui la cour copie la ville. C'est peut-être là une application des principes constitutionnels, mais on pourrait en faire de meilleures.

On dit qu'à cette partie de lansquenets, où l'on jouait gros jeu, où l'or roulait à grands flots, des observateurs clairvoyants s'aperçurent qu'un des joueurs appelait la ruse à son aide et captivait la fortune par des moyens frauduleux. Ce joueur trop habile avait adroitement substitué aux cartes légales des cartes préparées.—On le prit en flagrant délit; le scandale éclata tout haut, et vous jugez si ce fut un sujet de consternation pour l'assemblée!—Un homme qui jusqu'alors avait joui d'une réputation sans tache un homme qui appartenait à la noble profession des armes, qui porte un nom célèbre dans nos fastes militaires,—pris en flagrant délit d'escamotage au jeu.

Les propagateurs de cette déplorable nouvelle ajoutent que lorsque le scandale eut éclaté et que le coupable eut baissé la tête sous les preuves de l'accusation, un des princes qui était là lui dit:—

—Vous allez donner votre démission, monsieur, et vous partirez demain pour l'Amérique. Cet arrêt a reçu immédiatement son exécution.

Le retentissement d'une si fâcheuse aventure ne pouvait jeter une teinte de tristesse sur les souvenirs de Chantilly.—Nos gentlemen, qui copient d'une façon parfois servile les habitudes du sport anglais, devraient bien aussi les imiter dans les bonnes choses. Après les journées d'Epsom, d'Ascott et Newmarket, il n'y a pas de lansquenets. Quand on met de l'argent sur les chevaux, c'est trop que d'en mettre encore sur les cartes. Les sportsmen britanniques se contentent des paris de courses; pourquoi les sportsmen parisiens ne feraient-ils pas de même? Cela serait d'autant plus convenable que les paris de courses prennent chaque jour un nouveau développement, et qu'aux dernières fêtes de Chantilly on a engagé sur les coureurs des sommes assez considérables.

A propos de gageures, il en est une qui a excité dernièrement un assez vif intérêt dans le monde fashionable. On soupait chez M. le comte de L... Après une brillante et orageuse partie de lansquenets, la conversation, qui eilleurait tous les sujets et passait en revue tous les personnages célèbres ou curieux du moment, ne pouvait manquer de rencontrer Mlle Lola Montès. Un des convives lut une lettre de la favorite bavaroise,—lettre qu'il avait reçue la veille. On s'est aperçu que Mlle Lola, depuis qu'elle est dans les grandeurs, a la manie d'écrire: elle est dévorée d'une véritable soif épistolaire; elle écrit à ses anciens amis de tous les pays, elle écrit aux journaux de toutes les nations pour relever et discuter tous les bruits et toutes les nouvelles qu'on débite sur son compte.—Il faut que le roi de Bavière lui laisse d'assez grands loisirs pour qu'elle trouve le temps de noircir tant de papier.

La lettre était émaillée de hardieses grammaticales et de témérités philosophiques. Le fond et la forme furent trouvés si divertissants, que de propos en réflexions, on en vint à regretter l'absence de la sémillante danseuse qui sait figurer si agréablement dans un souper de garçons.

—Quel dommage que cette aimable fille se soit expatriée volontairement pour se consacrer à chasser les soucis qui rident un front couronné par les ans et par la royauté!

Ce regret eut de l'écho dans l'assemblée, et amena tout naturellement les causeurs à désirer le retour de l'ambitieuse transfuge. —Ne serait-ce pas, dit quelqu'un, une action d'éclat que de l'arracher à son aventureuse fortune et de la ramener parmi nous? Il y aurait là, sans contredit, de quoi faire la réputation de celui qui obtiendrait un pareil sacrifice. Mais quel est le lion qui pourrait avoir assez de crédit sur l'esprit ou sur le cœur de Lola Montès pour la faire descendre des marches d'un trône et la décider à reprendre sa vie bohémienne de Paris?

—Moi, répondit un des convives, qui avait écouté avec une certaine apparence de dépit la lecture de la lettre.

Celui qui s'avancait ainsi était un des lions qui jouent le mieux le rôle de don Juan dans la comédie légère, telle qu'on la représente sur le théâtre du monde; il possédait tout le talent nécessaire pour réussir dans l'entreprise qu'il se proposait de tenter. Cependant les chances contraires étaient nombreuses; aussi, dès qu'il se mit en avant, un des convives le prit au mot, et s'écria:—"Je parie cent louis que vous ne réussirez pas!"

Tout devient sujet de gageure parmi nos merveilleux anglomanes formés à l'école du sport britannique, et il faut convenir que la circonstance se prêtait admirablement à ce jeu. En un instant, tous ceux qui étaient là s'engagèrent pour et contre dans le pari, et de chaque côté les enjeux s'élevèrent à un millier de louis. Dès le lendemain matin; le héros de la gageure monta en chaise de poste et prit la route de Munich.

Mais, malgré son mérite et sa bonne résolution, il est probable qu'il échouera. On ne renonce pas facilement à une position telle que se l'est faite Lola Montès. Son avancement a été rapide; ses succès ont occupé la curiosité universelle. La jeune et fringante danseuse, qui sur la scène de l'Opéra n'avait pu vaincre l'indifférence du public parisien, a tenu l'Europe attentive à ses débuts sur la scène du monde politique. D'un seul entrecôte elle s'est élevée au rang de comtesse: pour son coup d'essai, elle a renversé un ministère; les jésuites ont voulu s'opposer à son triomphe, et elle a vaincu cette grande et ténébreuse puissance. Rien ne lui a résisté. Maintenant sa conquête est assurée, et pour la rendre plus éclatante, pour lui donner un magnifique retentissement, le roi de Bavière veut que la présentation officielle de Lola Montès à la cour se fasse avec une pompe inusitée jusqu'à ce jour et qui laissera bien loin les excentricités de ce genre que se sont parfois permises en pareille circonstance quelques monarques absolus, tels que Louis XV, par exemple, lorsque Mme Dubarry fut présentée à la cour de Versailles.

Ainsi, on écrit de Munich que le roi, satisfaisant à la fois tous ses goûts, a mis sa muse poétique au service de son admiration pour Mlle la comtesse Lola. Inspiré par un sentiment pieux d'ardeur et d'enthousiasme, il a composé le livret d'un ballet dont le sujet est emprunté à l'histoire d'amour de l'olympie mythologique. Voulu que la musique fût digne de l'œuvre royale, il a confié à l'illustre Listz le soin d'écrire la partition. Les rôles ont été distribués aux plus grands personnages de la cour; le roi, jetant sa couronne par dessus les moulins, a déclaré qu'il danserait lui-même, en personne le rôle de Jupiter, et que Mlle la comtesse Lola danserait avec lui le rôle de Vénus.

Cette excentricité royale plonge les Bavaois dans la stupeur.—Mais le roi de Bavière a de superbes exemples à citer en réponse aux représentations que pourraient lui faire ses ministres. De grands et d'illustres princes avant lui ont pris part publiquement aux jeux de la scène. Néron se donnait en représentation aux Romains, et Louis XIV dansait dans le ballet sur le théâtre de Versailles.—Il est vrai que Louis XIV était jeune lorsqu'il se permettait ce passe-temps chorégraphique, tandis que le roi Louis de Bavière commence les folies à l'âge où on les quitte d'ordinaire;—à l'âge où Louis le Grand avait renoncé à la danse pour passer à Mme de Maintenon.

Le parc d'Enghien, qui était déjà charmant l'année dernière, est devenu cette année une véritable merveille, un séjour enchanté où se trouvent réunis tous les plaisirs, tous les divertissements de la ville et de la campagne. Les promenades nautiques, les bals, les concerts, les jeux de toute espèce, invitent les amateurs à faire cette délicieuse partie de campagne;—ou plutôt non, Enghien n'est plus la campagne: c'est un faubourg de Paris, grâce au chemin de fer qui vous y transporte en un quart d'heure.— Les dimanches et mercredis, jours réservés, le chemin du Nord met un convoi spécial au service des fêtes d'Enghien. Ce sera sans contredit cet été le but de toutes les promenades, le lieu de prédilection où vont accourir tous ceux qui aiment les beaux arbres, les riants aspects, le lac aux eaux dormantes, les gondoles pavoisées le jour et illuminées la nuit, la foule élégante, le bal joyeux et l'excellente musique;—ce dernier mérite surtout est assuré par le nom du nouveau propriétaire qui a pris la haute direction des fêtes d'Enghien, et on ne doutera pas de l'excellence des concerts en apprenant que ce directeur est le célèbre violoniste Haumann.

—Le Château-Rouge est à Paris ce que le parc d'Enghien est dans les environs. Le délicieux jardin de la chaussée de Clignancourt a retrouvé toute la vogue et tout le succès qui l'ont accueilli dès son ouverture. La foule lui est revenue, légère, joyeuse, dansante. C'est là qu'on rencontre tout ce que le Paris d'été a de plus animé, de plus leste, de plus pimpant. Nulle part on ne danse mieux et plus gaiement la polka, la mazourka, la redowa, la frotteska. Une fête extraordinaire est annoncée et doit avoir lieu incessamment dans ce délicieux jardin. On y exécutera l'œuvre nouvelle d'un jeune compositeur plein de talent et d'avenir;

M. Wilhen Reinberg. Ce morceau de musique, appliquée à la danse, et que nous signalons aux dilettanti, est intitulé le Dernier jour de Pompéi.

Bou-Maza, le chef arabe, est arrivé à Paris dans un mauvais moment. Les premiers beaux jours font un tort immense à l'effet qu'il veut produire. On a beau dire que c'est une capture importante, que ce Bou-Maza est presque un Abd-el-Kader, la curiosité ne s'émeut que faiblement autour de lui. De son côté le jeune Arabe ne paraît que très médiocrement ravi de tout ce qu'on lui montre. Ceux qui le voient de près, les personnes qui l'accompagnent et qui lui font les honneurs de Paris s'étonnent de cette indifférence. Comment un enfant du désert peut-il contempler d'un regard si insouciant les merveilles de la civilisation! Peut-être a-t-il le mal du pays; peut-être ce qu'on prend pour de l'insouciance n'est-il que la mélancolie d'un tendre souvenir ou d'un regret amer. Cependant, on n'épargne rien pour le distraire, et on parviendra sans doute à le conquérir entièrement. S'il était arrivé en plein hiver, si on l'avait promené dans les bals du beau monde, la coquetterie parisienne se serait sans doute exercée sur le jeune Arabe, qui a vingt-cinq ans et des yeux pleins de feu; dans la saison où nous sommes, il en est réduit sous ce rapport aux délices du bal Mabille et du Château-Rouge; mais cela peut suffire pour un enfant du désert, et même, sous un certain rapport, cela peut lui rappeler la patrie absente.

Le comte Guédéonoff, général des armées russes, vient de remporter une victoire,—non pas dans le Caucase,—mais dans la rue de Richelieu, au Théâtre-Français. L'habile général a fait la conquête de Mme Volnys,—en tout bien tout honneur, pour le service de son souverain et pour l'ornement du théâtre impérial de Saint-Petersbourg. La Russie est sans rivale dans ces sortes d'expéditions sur le domaine dramatique. Ses généraux possèdent à fond la théorie et la pratique de cette guerre. Ainsi, par exemple, si M. le général Guédéonoff était envoyé à la rencontre d'une armée prête à le combattre, il serait capable de terminer l'affaire sans tirer l'épée et d'enrôler les ennemis en qualité de figurants pour en meubler tous les théâtres de l'empire. Ce chef militaire unit l'art diplomatique de M. de Talleyrand au talent des anciens sergents recuteurs. Son éloquence est irrésistible:—il parle d'or. Quand il s'adresse aux grands artistes, ce sont des monceaux de roubles, une pension de retraite, une fortune assurée.

—Venez à Saint-Petersbourg, leur dit-il, ralliez-vous à mon panache de plumes de coq; c'est en Russie seulement qu'on sait apprécier et payer le talent dramatique. Vous aurez soixante mille francs pour la première année; un palais d'hiver dans la rue de la Perspective; un palais d'été sur le bord de la Neva; un train nouveau doublé de peaux de renard et attelé de deux chevaux richement caparotonnés, vous portera aux répétitions les jours de beau temps; une bonne berline bien close et bien rembourrée; vous ramènera chez vous, le soir, après le spectacle; on vous fournira les accessoires, les costumes, les esclaves qui vous serviront; on joint à votre traitement cent cinquante paysans annuels; vous aurez un cuisinier et un coiffeur de Paris; toutes les fois que l'impératrice et les grandes-duchesses iront au spectacle, elles enclencheront votre écrivain d'un bracelet en pierres ou d'une parure de perles fines; chaque année vos appointements augmenteront de dix mille francs et de cinquante paysans; au traitement fixe on ajoutera vingt-cinq roubles et un paysan de feu par pièce.—Si ces brillants avantages ne suffisent pas, l'incalifiable général Guédéonoff en accorda d'autres selon le caractère et les prétentions du sujet à enrôler.

Mécontente du Théâtre-Français, Mme Volnys a écouté favorablement les conquérantes propositions de l'enrôleur dramatique, et elle vient de signer, dit-on, un traité d'alliance avec le czar;—traité pareil à celui qui nous a enlevé Mlle Plessy, il y a environ deux ans;—avec cette différence seulement que Mlle Plessy rompa violemment ses liens de société de la Comédie-Française, tandis que Mme Volnys est parfaitement libre d'agir à sa guise et que nul engagement ne la retient à Paris.—C'est donc l'héritage de Mlle Plessy que Mme Volnys est appelée à recueillir au théâtre impérial de Saint-Petersbourg. Peut-être s'étonnera-t-on de voir une succession ouverte au bout de si peu de temps. Mlle Plessy n'aura conservé que pendant dix-huit mois son emploi de grande coquette et jeune premier rôle. Si aujourd'hui on la remplace, hâtons-nous de dire que ce n'est pas la faute de son talent, toujours fin, aimable et gracieux; c'est la faute de ce fléau qu'on nomme l'emboupoint, fléau terrible qui ne respecte rien en Russie comme en France, et qui a enlevé la charmante Mlle Plessy de pied en cap.

Maintenant, hélas! Mlle Plessy ne peut plus représenter les amoureux, elle a passé de la grâce à la majesté; la toute-puissance du développement physique lui impose l'emploi des fortes coquettes ou des reines tragiques.—Mlle Plessy n'est plus Mlle Plessy; par le mérite, par la taille, par le poids, elle a pris place entre Mlle Georges et Mlle Mante.

EUGÈNE GUINOT (Pierre Durand).



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 22 JUIN, 1847.

CONSEIL LEGISLATIF.

Discussion sur les Résolutions de M. J. Neilson
Jeudi, 17 juin, 1847.

M. SULLIVAN, après avoir commenté quel-ques tems sur les dernières négociations et avoir remarqué que le gouvernement était resté dans le même état, dit qu'il était content de voir que les dernières négociations avaient été basées sur de hautes considérations, mais qu'ils regrettaient que les Canadiens français n'eussent pas refusé de prendre part au gouvernement, dès le moment qu'ils ont été appelés à le faire. Les Canadiens-français ne pouvaient joindre le ministère actuel, puisqu'ils n'avaient aucune confiance en lui. Il fallait qu'un ministère fut composé de manière, à ce que tous les ministres eussent une confiance mutuelle les uns dans les autres, et pussent se défendre réciproquement; un ministère formé autrement ne pouvait se maintenir. Le ministre actuel s'inquiétait peu qui lui prêterait assistance, pourvu qu'il pût trouver les moyens de se maintenir. On avait parlé récemment du système de double majorité; que les dernières négociations eussent été basées sur ce système, ou non, il croyait de son devoir d'exprimer son opinion sur ce sujet. Le système des deux majorités était fondé sur des distinctions d'origine qu'il répudiait—les avocats de ce système prétendaient que la majorité des membres du Bas-Canada devait s'unir avec la majorité des membres du Haut-Canada, et que chacune de ces deux majorités devait gouverner sa section de la province. Il considérait cela comme étant opposé à l'acte d'Union et comme rappelant même cet acte virtuellement. Mais les résolutions avaient pour but de censurer l'état de choses existant, l'exclusion des Canadiens-français du gouvernement, et la mauvaise régie des affaires du pays, c'est pourquoi il voterait à leur appui.

M. CARON commença par exprimer son regret de ne pouvoir s'exprimer en anglais aussi correctement qu'il pourrait le faire dans sa langue maternelle, mais dit qu'il parlerait dans cette langue afin d'être entendu de tous les membres du conseil. J'ai été appelé, continua-t-il, à donner mon vote pour les résolutions qui sont actuellement devant cette chambre, et je l'aurais fait en m'abstenant de toutes remarques si l'hon. monsieur qui vient de parler n'avait pas fait quelques observations tendant à blâmer la conduite des Canadiens-français. La première chose à considérer est celle-ci: les Canadiens ont-ils bien ou mal fait d'agir avec les membres du Haut-Canada, aussi longtemps que ces derniers ont pu leur prêter quelque appui, et les abandonner lorsqu'ils ne peuvent plus le faire, puis entrer en négociations avec leurs adversaires. Les Canadiens-français n'ont pas reçu l'appui qu'ils avaient droit d'attendre des réformistes du Haut-Canada; ils ont été trompés à cet égard, et il est vrai de dire que les Hauts-Canadiens ont été trompés eux-mêmes, puisqu'ils n'ont pas réussi à la dernière élection générale aussi bien qu'ils s'y attendaient. On a dit que les Canadiens-français auraient dû attendre jusqu'à une autre élection, mais, moi, je suis d'opinion que nous avons attendu assez longtemps. Nous avons attendu même trop longtemps pour leur appui; et je ne pense pas que mes amis aient eu tort, lors qu'ils ont vu que les Canadiens-français étaient sacrifiés, d'entrer en négociation avec le gouvernement, pour s'assurer de quelque part dans l'administration de nos affaires. D'ailleurs, nous ne voulions pas abandonner nos amis du Haut-Canada, car nous espérons, en agissant ainsi, frayer la route qui les aurait conduits à prendre eux aussi une part dans le gouvernement. Les amis même des membres réformistes du Haut-Canada, ont déclaré qu'il n'était que juste pour les Canadiens-français de s'opposer à ce que cette injustice fût pratiquée plus longtemps à leur égard. Je considère que la conduite des Canadiens-français est complètement justifiable. L'honorable monsieur qui m'a précédé a aussi parlé du système des deux majorités qu'il regardait comme incompatible avec la justice, et contraire à un gouvernement constitutionnel. Je sais que ce plan est compliqué d'un grand nombre de difficultés et d'inconvénients, mais lorsque je considère l'effet de l'union des provinces, et les conséquences fâcheuses qui en résultent pour les Canadiens-français, lorsque les Canadiens-français eux-mêmes se voient opprimés par cet acte, lorsqu'ils voient leur langue proscrite des documents législatifs, est-il surprenant qu'il désirent voir mettre en pratique un système qui les fasse sortir en quelque sorte de la position où ils se trouvaient placés en vertu de l'union des deux provinces? C'est dans la vue de rendre les effets de l'union moins fâcheux qu'ils ne le sont, que l'on a parlé du système des deux majorités, et je demanderai si quelques-uns des amis même de l'honorable monsieur qui a parlé avant moi ne se sont pas exprimés favorablement à l'égard de ce plan? Quant à ce qui a été dit au sujet de la correspondance, et sur la convenance d'entrer en négociation avec le ministère, je puis informer la chambre que ce n'est pas moi qui me suis adressé au gouvernement, mais bien le gouvernement qui s'est adressé à moi. J'avais souffert beaucoup par rapport à ces négociations, plus peut-être que personne; j'avais espéré

qu'on ne me ferait plus de semblables ouvertures à l'avenir; mais le gouvernement me les a faites, et d'une manière qui me faisait croire que l'on désirait véritablement le bien du pays. J'ai donc prêté mon assistance, avec tout le talent dont j'étais capable, et je regrette de n'avoir pas été plus heureux. Quant aux résolutions, qui sont devant la chambre et qui ont été proposées par un honorable monsieur qui entretient de vieilles notions, et qui désire retourner à l'ancien état de choses, je puis dire que j'ai le plus grand respect pour lui. Il n'est pas né dans ce pays, mais il y reside depuis longtemps, il a fait de notre terre sa patrie adoptive; il a toujours été respecté, il a rendu de grands services au pays, et quoiqu'il ait joué un rôle assez actif en politique, il n'est jamais tombé dans les extrêmes, et s'est toujours efforcé d'être bien vu des deux partis. J'ai une opinion très-favorable des résolutions que cet honorable monsieur a présentées; elles renferment un grand nombre de faits qui ne peuvent être niés. Je suis prêt à dire que les membres Bas-Canadiens du ministère ne possèdent pas la confiance des Canadiens-français. Les Canadiens-français sont offensés de leur conduite en acceptant des situations sous un gouvernement dont ils n'approuvent pas les principes; et si les faits exprimés dans la 6e résolution sont admis, il faudra admettre en même tems qu'il est raisonnable de chercher quelque remède à cet état de choses, il faudra admettre que les Canadiens-français avaient raison de désirer une part dans le gouvernement, afin de protéger leur religion, leur langue, leurs lois et leurs institutions, ce qui ne peut être fait par d'autres que par eux-mêmes. Depuis qu'ils ont été exclus du gouvernement, plusieurs de leurs institutions ont été retranchées, et même avant l'union, on a passé différents actes qui détruisaient quelques-uns de leurs institutions, et qui les empêchaient de faire usage de leur langue dans la législature. Je pourrais citer plusieurs actes qui nous ont privés de quelques-uns de nos lois et de nos institutions; telle est, par exemple, la loi d'enregistrement qui a changé la loi du douaire non-seulement par rapport à la femme qui n'en a que la jouissance, mais aussi par rapport aux enfans. Par l'acte d'enregistrement on a donné à la femme le droit de vendre son douaire et de dépouiller les enfans de leurs propriétés. S'il y avait eu quelques Canadiens-français dans l'administration cet acte ne serait pas passé. D'immenses sommes d'argent accordées par le parlement, ont été dépensées en grande partie dans le Haut-Canada, tandis que le Bas-Canada a été négligé. Quelle a été la cause de cette injustice? L'absence de Canadiens-français dans le ministère. On a dit que les nominations à des sièges dans cette chambre ne devaient être influencées par aucune distinction de parti, mais qu'elles devaient être faites parmi des personnes possédant la confiance du pays; bien, je demanderai, si parmi les personnes qui ont été nommées récemment à des emplois, il se trouve des Canadiens-français? Pourquoi n'y a-t-il pas plus de Canadiens-français dans le ministère?

On a dit que les Canadiens-français avaient refusé d'accepter des sièges; j'aimerais à savoir qui ils sont. Je n'en connais qu'un seul qui ait refusé, et il avait déjà refusé plusieurs fois auparavant. S'il y avait des Canadiens-français dans le ministère, ils pourraient indiquer ceux qui devraient être choisis, ce que le ministère peut faire à présent, et ce qui est encore une des conséquences fâcheuses de l'exclusion des Canadiens-français du pouvoir. Si les résolutions qui sont devant la chambre sont de nature à remédier aux maux dont on se plaint, je ne vois aucune raison pour ne pas les adopter. Elles exposeront au gouvernement les maux dont souffre le pays et l'engageront à y chercher un remède. Le gouverneur serait content de voir une branche de la législature agir ainsi, et recevrait, je pense, avec plaisir les suggestions de la chambre. Je suis donc d'opinion que les résolutions devant être adoptées. Je désire maintenant dire quelques mots sur les dernières négociations et sur la correspondance qui a été récemment mise devant la chambre, afin qu'on ne puisse pas me blâmer de n'avoir pas fait tout en mon pouvoir pour obtenir aux Canadiens-français une part dans le gouvernement. J'ai été appelé trois différentes fois à prêter mon assistance pour procurer au gouvernement le support de mes amis. La première fois, ce fut en 1841, et les membres de cette chambre savent tous ce qu'il en est résulté. En 1845, je fus encore appelé à aider à faire quelque arrangement qui aurait l'effet de former un ministère capable de rendre justice aux Canadiens-français. Dans cette occasion, mon désir n'était pas de faire partie de cet arrangement. Je me consultai avec différents messieurs que je regardais comme capable de mettre à effet le désir du ministère, et j'expliquai ses vues à mes amis. Les conditions étaient précisément les mêmes que celles des dernières négociations, et la correspondance a été rendue publique; je n'ai pas besoin de la lire, je ne fais qu'y référer. Dans la lettre du 17 septembre 1845, on trouve tout ce que demandaient les Canadiens-français; et en réponse à cette lettre que l'on peut trouver aussi dans la correspondance publiée, en date du 19 novembre 1845, M. Draper déclara que les vues des Canadiens-français étaient justes et raisonnables, et que MM. Viger, Papineau et Smith n'avaient aucune objection à se retirer du ministère. C'est ce qu'on peut trouver dans la 15e page du pamphlet publié alors. Voyant que le gouvernement était disposé à offrir des places à mes amis, j'avais l'espoir que l'arrangement proposé aurait bientôt lieu, et je me disposais à demander des informations à ce sujet, lorsque les négociations furent tout-à-coup rompues.

Quelques jours après, je reçus une lettre où l'on m'exposait que les négociations ne seraient pas complétées, et que le ministère n'avait plus besoin des Canadiens-français. J'ignorai les raisons qui avaient engagé le ministère à agir

ainsi, jusqu'à l'ouverture du parlement en 1846. On voit donc que la négociation n'eut aucun effet, ce n'est pas parce que les Canadiens-français ont refusé de joindre le ministère, mais parce que les circonstances étaient changées. Le ministère jugea à propos de retirer l'offre qu'il avait faite, et si cette négociation a échoué, ce n'est pas aux Canadiens à en subir le reproche. Je ne connus rien de plus jusqu'à 1846, où le ministère sembla s'affaiblir par quelque différence qui avait lieu entre le chef de l'administration, et un autre membre de la chambre, en conséquence de quoi une partie des membres du Haut-Canada avaient retiré leur appui au cabinet, et aussi par la difficulté qui s'était élevée au sujet de la place d'adjutant-général, en conséquence de quoi on disait aussi que l'hon. orateur de la chambre d'assemblée avait retiré son appui à l'administration. Pour ces deux raisons, le bruit courut que le ministère était devenu plus faible qu'auparavant, et qu'il ne pourrait rencontrer le parlement; dans ces circonstances, on s'adressa à un autre monsieur et à moi-même pour tâcher d'effectuer un arrangement entre le ministère et les Canadiens-français, offrant en même tems trois sièges dans le cabinet qui seraient occupés par mes amis. Le résultat de cette négociation est bien connu aussi—les documents ayant été mis devant la chambre,—et si ces négociations ont échoué, ce n'est pas non plus la faute de mes amis ni la mienne, car je crois réellement que si le ministère avait persisté dans ses premières offres, mes amis les auraient acceptées. Pour prouver que le manque de succès doit être attribué à l'administration, il est nécessaire de référer aux faits de l'affaire. Quelque tems après que la nomination de M. Smith eut été décidée par le ministère, mes amis abandonnèrent toute objection sur ce point, et d'après ce que m'avait dit M. Papineau à Québec sur la retraite de M. Daly, je considérais que cet obstacle était aussi dissipé; en conséquence j'étais sur le point de soumettre une proposition qui avait reçu l'approbation de mes amis de Québec et de Montréal, et qui, si elle eut rencontré la faveur du gouvernement, aurait complété l'arrangement. Mais lorsque ma proposition parvint à Montréal, les circonstances étaient encore changées; et le gouvernement considérait comme auparavant qu'il n'avait pas besoin des Canadiens-français par rapport aux différents qui existaient entre quelques-uns des membres du Haut-Canada et le ministère. Le ministère désirait avoir les Canadiens-français, mais il ne voulait pas qu'ils devinssent trop forts, de manière à pouvoir remporter des mesures qu'ils auraient désirées. Telles sont, je pense, les raisons pour lesquelles le ministère a mis fin aux négociations; le ministère est seul responsable de tout ce qui est arrivé; ce sont les ministres qui à la onzième heure ont trouvé un prétexte pour rompre les négociations, lorsqu'ils eurent découvert que l'assistance des Canadiens-français ne serait pas nécessaire à leur existence. Je demande à la chambre, je demande au pays, si le motif qui a engagé le ministère à retirer ses offres, est un motif convenable. Tandis que le ministère a agi avec tant de bienveillance envers un membre de cette chambre, quelle a été sa conduite envers moi? Il m'a traité de la manière la plus dure et la plus injuste en me privant de ma place. On peut voir dans la correspondance la partie qui a rapport au projet d'unir la place de président du conseil exécutif et d'orateur du conseil législatif. J'avais toute raison de croire qu'après les négociations qui avaient eu lieu, je serais laissé dans ma même situation. J'avais entendu dire que le ministère voulait m'offrir un siège dans le cabinet, ou me demander à résigner ma place, d'orateur, et s'ils l'avaient fait je n'aurais pas accepté la place, parce que je pensais les deux charges incompatibles, et j'aurais envoyé ma résignation. Telle est, selon moi, la conduite que l'on aurait dû suivre à mon égard,—mais cela était trop poli, trop bienveillant pour moi. La dernière lettre que j'ai adressée à l'administration était en date du 6 mai 1847; c'était une lettre polie, convenable, et je ne suis rien de plus du ministère jusqu'au moment où je fus informé que l'on me destituait de ma place. Ainsi, tandis que j'avais l'assurance du ministère que j'étais digne d'un siège dans le cabinet on disposait de mon ancienne place.

M. Irving.—C'est révoltant.
M. Caron.—Je reçus une lettre dont j'ai actuellement oublié la date, mais dont je sais le contenu par cœur, et dans laquelle M. Daly me disait: « Monsieur, —J'ai l'honneur de vous informer par ordre de Son Excellence, qu'afin de mettre à effet les intentions de l'exécutif qui vous ont été exprimées dans le cours des dernières négociations, il a plu à Son Excellence ordonner que la commission qui vous a nommé orateur du conseil législatif, soit révoquée. J'ai l'honneur d'être, etc. »
Je suis certain de n'avoir rien fait qui pût m'attirer la perte de mon siège; si j'ai quelque chose à me reprocher, c'est d'avoir mis confiance dans le ministère. Si on avait agi ainsi pour le bien du pays, ou même si eût été d'une manière polie, j'aurais été satisfait; mais tant que le ministère ne montrera pas qu'il avait de bonnes raisons de me traiter ainsi, je dirai que sa conduite est injustifiable. Quand j'acceptai la place d'orateur de conseil, je stipulai qu'elle ne serait point politique. J'ai abandonné pendant quatre ans mes affaires professionnelles, j'ai perdu une grande partie de ma pratique, et je considère que le ministère n'avait aucun droit de m'ôter cette place sans m'offrir ce qu'ils donnent à tout officier du gouvernement qui est privé de son emploi.
Je suis fâché d'avoir été obligé de mettre moi-même ces choses devant la chambre, mais j'étais obligé de le faire, parce que je connais seul les faits de cette affaire. Pour ce qui est des résolutions, je pense que si elles sont adoptées,

elles feront voir au gouvernement que le pays n'est pas satisfait du ministère actuel. Son Excellence n'a rien à faire avec tout ce qui a transpiré par rapport à elle. Mais je crois que le temps est maintenant venu où le gouverneur doit déclarer au ministère qu'il doit résigner, puisqu'il est incapable de faire fonctionner le gouvernement; et le temps est venu où ce ministère doit être forcé à résigner. Ils ont subi leur procès dans la chambre d'assemblée, et ce corps par une majorité de 6, (sans compter les ministres) a déclaré qu'il ne possédait pas la confiance du pays.

M. MORRIS se leva alors, et commença par dire qu'il regrettrait que quelque personne plus habile que lui ne fût à sa place pour répondre à l'honorable monsieur qui venait de s'asseoir. On proposa aussitôt la motion d'ajournement qui fut emportée.

Le lendemain, jeudi, le conseil s'assembla à une heure, P. M.

M. Irving parla longuement à l'appui des résolutions. M. Bruneau dit qu'il voterait à l'appui des résolutions. Les ministres devaient montrer, tant dans cette chambre que dans l'autre, suivant les principes de la représentation populaire, qu'ils possédaient la confiance de la majorité de la population. Il réclamait contre toutes distinctions d'origine nationale. Tous les habitants de ce pays étaient sujets britanniques, ils avaient droit aux privilèges attachés à ce titre. Sur treize ou quatorze cents mille habitants de cette province, la moitié environ était d'origine française. Il se plaignit de la disproportion de leur représentation dans l'autre chambre, et dans le conseil, où sur trente-six membres, ils n'en avaient que neuf pour les représenter.

M. MCKAY pensait que ces résolutions avaient pour but de faire un compliment à M. Caron, et il ne s'y objectait pas. Mais les Canadiens de vaient se contenter de la part qu'ils avaient dans la représentation. C'était le seul moyen de faire fonctionner l'Acte d'Union. Si cette constitution ne pouvait fonctionner, il arriverait que le Canada formerait partie d'une Union Fédérale de toutes les provinces Britanniques de l'Amérique du Nord. Mais ce n'était pas après une rébellion que les Canadiens devaient se plaindre. M. McKay continua à parler pendant quelque temps des avantages de l'Union, et prétendit que les Canadiens n'avaient subi aucun mauvais traitement.

M. FERGUSSON, s'excusa de ne pouvoir parler longuement, vu l'état de sa santé; il complimenta M. Caron sur son discours au sujet des malheureuses transactions qui avaient eu lieu, malheureuses non pour lui, car il s'en était retiré avec honneur, mais malheureuses par rapport aux autres. Il fit l'éloge de la loyauté du peuple du Bas-Canada, qui avait été traité comme des machines par une minorité insolente. L'Acte d'Union était odieux au Bas-Canada, mais il pensait que cela était dû principalement à la manière hâtive, inconsidérée et brusque dont il avait été passé. Sans cette Union, le pays n'aurait jamais été prospère. En la rappelant, on serait sûr d'être bientôt englouti par la république voisine.

M. DE BOUCHERVILLE commença par faire une revue historique de tous les services rendus par les Canadiens-français pour la défense du pays. Il n'était pas sage, il était impolitique de faire une distinction par rapport à la population du Bas-Canada. Tous les habitants de cette province étaient Canadiens, tous étaient sujets britanniques, et fiers de ce nom. Le Canada était leur patrie, ils n'en avaient point d'autres. Il se plaignit ensuite de l'Acte d'Union qui avait sacrifié les anciens Canadiens aux intérêts de ceux du Haut-Canada. Cependant, il regardait les habitants du Haut-Canada comme des frères, et pensait que leurs intérêts étaient identiques avec les nôtres. L'hon. M. entra ensuite dans une longue statistique sur la population de cette province et sur la manière dont elle était représentée dans les diverses branches de la législature. Sur trente-six membres composant le conseil législatif, et représentant un million et demi d'habitans, vingt-un étaient de naissance européenne, représentant environ quatre cent mille habitants de cette description. Onze étaient nés du pays et représentaient encore onze cent mille habitants. Sur quatre cent mille habitants d'origine anglaise nés dans ce pays, il n'y en avait que deux dans le conseil, et les six cents soixante mille Canadiens étaient représentés par neuf de leur origine. Dans le conseil exécutif, il y avait six membres d'origine européenne, et trois nés du pays, et sur le tout, un seul Canadien-français.

M. FERRIE.—S'il était vrai que les Canadiens-français avaient été maltraités, persécutés, trompés, il pouvait dire qu'il avait été lui aussi, car il avait toujours été leur ami. Mais loin de là, il pensait que si le gouvernement avait montré quelque préférence pour une origine c'était envers la leur; tous les privilèges lui avaient été accordés. Cette série de résolutions avait pour objet de donner un coup au gouvernement responsable et à l'union, dont il était l'ami déclaré. Il développa ensuite les avantages que Montréal avait retirés de l'union des deux provinces. Il nia ce qui avait été dit, que la population d'origine française formait la moitié de la population du pays. Il ne croyait pas qu'elle formât même un tiers. Il était fâché d'en voir aussi peu dans le conseil exécutif. Mais à qui devait-on en attribuer le blâme? A eux-mêmes! On leur avait fait des offres répétées de partager le pouvoir, et ils avaient toujours refusé.

M. Knowlton trouvait les résolutions inutiles, en autant qu'elles n'étaient que le récit de faits que personne ne contestait. Il pensait qu'elles ne pourraient que fomenter des distinctions nationales et des divisions.

M. CROOKS parla longtems sur la question. Il dit qu'il avait été constaté par des rapports officiels que la population du Haut-Canada doublait en enfans, que celle du Bas-Canada

ne double que dans l'espace de vingt-sept ans, et il croyait que la population, des deux provinces était maintenant égale, et que celle du Haut-Canada surpasserait bientôt celle de sa sœur-province. Il y avait 36 membres représentant des comtés français; c'était plus que leur proportion, car on admettait que le sixième ou le cinquième était d'origine française. Si les Canadiens n'étaient pas représentés dans le ministère, c'étaient leur faute. Il lut le memorandum de Son Excellence pour montrer combien ses offres étaient justes et libérales, mais en même tems il était content qu'elles n'eussent pas été acceptées, parce qu'il était certain qu'un ministère fondé sur le principe des deux majorités n'aurait pu se maintenir vingt-quatre heures. Ce système était monstrueux. Il dit que M. Caron ne pouvait se plaindre de ce qu'on lui eût ôté sa situation, puisqu'il ne pouvait avoir été entendu que cette situation serait permanente. Il espérait que les membres du Bas-Canada n'avaient pas intention de réduire les habitants du Haut-Canada à l'état de serfs russes. Il termina en disant que s'il y avait un changement dans le gouvernement, il préférerait voir le ministère actuel résigner, que d'essayer à former une coalition.

M. NEILSON dit que si les habitants du Haut-Canada étaient tous raisonnables, ils devaient raisonner mieux que quelques-uns des honorables membres du conseil. On avait beaucoup parlé de distinctions d'origine, mais il croyait que, sans faire aucune distinction, on pouvait donner à chacune des races une influence proportionnée à sa population. On admettait que l'on avait eu recours à la violence dans les élections, mais en supposant même qu'il n'y aurait pas eu de violence, il en était résulté que les Canadiens avaient trente-six membres dans la chambre sur quatre-vingt-quatre. Etait-ce une juste proportion, pour ceux qui dans le fait sont les propriétaires du sol de ce pays? Tous sont propriétaires, et d'après les lois d'Angleterre tout homme qui possède pour 40s de propriété foncière a droit de voter. Il fit l'éloge de leur loyauté et de leur zèle pour la défense du pays, et termina en disant qu'un gouvernement qui n'était pas fondé sur la justice ne pouvait se maintenir.

La question fut mise alors sur la première résolution qui fut emportée par onze contre dix. La 2de, 3e, 4e, 5e et 6e furent emportées par la même majorité. Voici la division:

Pour les résolutions:—MM. Sullivan, Caron, Joliette, Ferguson, Bruneau, Roy, Widmer, Irvine, Massue, Boucherville, Neilson,—11.

Contre:—MM. Morris, Crooks, Ferrie, Knowlton, T. Mackay, Sherwood, Walker, Gordon, Ferrier, Mathewson,—10.

Lorsque la septième résolution fut mise aux voix, M. l'ORATEUR. (l'hon Peter McGill) se leva et dit qu'il n'avait aucune objection aux résolutions qui venaient de passer, qu'il ne pouvait nier la vérité des faits qui y étaient énoncés. Mais la septième résolution renfermait une attaque contre l'union et le gouvernement responsable et contre le gouvernement lui-même, auquel il infligeait une censure sévère. Il ne connaissait rien de ce qui s'était passé avant son entrée dans le ministère. Si ces résolutions passaient, elle impliqueraient une censure directe contre le chef du gouvernement. Quel droit avait-on de le blâmer? Est-ce parce qu'il avait échoué dans sa tentative de conciliation? On a dit qu'il aurait dû s'adresser à d'autres; mais à qui devait-il s'adresser? On a dit qu'il y avait des centaines d'autres plus capables que ceux qui étaient dans le ministère, mais il ne croyait pas cela. Il considérait que le principe des résolutions était mauvais. Deux ou trois des honorables messieurs, qui avaient parlé avaient dit que tous les habitants du pays étaient sujet britanniques. Le gouvernement responsable était simplement un gouvernement par la majorité, et le conseil exécutif devait être formé des personnes possédant la confiance de la chambre d'assemblée. On disait que le gouvernement n'avait pas cette confiance, mais il était notoire que sa majorité, quoique petite, était plus forte que celle de plusieurs administrations en Angleterre. Il y avait eu un ministère en Angleterre qui n'avait qu'une majorité de sept, sur sept cents membres, tandis qu'ici sur quatre-vingt-quatre, la majorité était de 3 et lorsque la chambre serait complète, peut-être de quatre, sinon de cinq. Lorsque la chambre avait été ouverte pour la première fois, la majorité à l'élection de l'orateur n'avait été que de trois, et cependant cette administration gouvernait le pays depuis trois ans. Il aimerait à voir des Canadiens-français dans le gouvernement, mais s'ils y entraient, ce devrait être par une voie constitutionnelle, par une majorité de la chambre d'assemblée. Il avait lui aussi que le système des deux majorités lui paraissait une entière absurdité, et il espérait qu'on n'y penserait plus de nouveau. Le gouvernement responsable était le gouvernement de la majorité qu'il importe que cette majorité fût composée de Canadiens-français, d'anglais, d'écossois, de hollandais, d'américains, de toute autre race. Plus les races représentées dans le conseil exécutif seraient nombreuses, mieux ce serait; mais il ne pouvait souscrire à la doctrine que chaque race doit avoir sa proportion de membres dans le conseil. Ces résolutions étaient une attaque directe contre l'union, qu'il espérait devoir être toujours maintenue, contre le gouvernement responsable contre l'administration actuelle et qui plus était, contre le chef du gouvernement lui-même.

M. SULLIVAN maintint fortement qu'il n'y avait aucune attaque contre le chef du gouvernement dans ces résolutions. Il pensait que la marche suivie par Son Excellence était tout-à-fait constitutionnelle, et celle qu'il devait suivre. Les résolutions voulaient dire simplement: « nous n'avons aucune confiance dans les hommes qui composent maintenant le conseil exécutif. » Il prétendait que les ministres devaient résigner, et non pas essayer à séduire

des personnes d'un autre parti, à perdre leur réputation, et à les faire proscrire par leurs compatriotes. C'était simplement la conduite des ministres qui était blâmée dans ces résolutions; celle du gouverneur-général ne pouvait être que louée et admirée. Ce n'était pas du devoir du gouverneur de renverser son conseil, mais c'était, à ses ministres de résigner, et ne pas se cramponner servilement au pouvoir avec leur misérable majorité d'une voix, si toutefois ils avaient cette majorité.

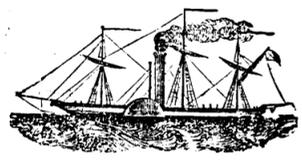
La septième résolution ayant été mise aux voix, la division fut de 10 contre 10; le président vota contre la résolution, qui fut en conséquence rejetée. La division fut la même que sur des résolutions précédentes, excepté que M. Widmer était absent.

Les autres résolutions furent rejetées à la même division. M. MORRIS fit alors motion que les premières résolutions qui avaient été adoptées fussent bifées du journal.

M. NELSON dit qu'il était surpris d'une motion de cette nature, qu'il défiait personne de lui montrer un précédent pour une chose aussi extraordinaire.

Après quelques mots de MM. Morris, Ferguson, Sherwood et Caron, la motion fut mise aux voix et remportée à la division de 10 contre 10 l'orateur votant pour l'affirmative; et en conséquence les six premières résolutions n'ont pas été entrées dans le journal.

Pendant toute cette discussion, la salle des séances du conseil fut remplie de curieux, désireux de connaître le résultat des débats. Plusieurs des membres de l'assemblée législative avaient quitté le lieu de leur séance pour venir assister à celle du conseil.—Minerve.



NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DU CAMBRIA,

L'arrivée du steamer Cambria nous a donné des nouvelles d'Europe jusqu'au 4 juin. La malle anglaise est parvenue à Montréal samedi matin, 15 jours seulement après son départ de Liverpool.

O'Connell, le grand orateur, l'ardent avocat des libertés de l'Irlande, n'est plus! Depuis longtemps, les malheurs de son pays, et les orages politiques avaient affaibli cette puissante organisation. Atteint de dysenterie et sujet depuis plusieurs années à une inflammation des bronches, O'Connell allait chercher le climat plus doux de l'Italie; il est mort à Gènes, le 15 mai à neuf heures et demie du soir, à la suite d'une congestion cérébrale et à l'âge de 74 ans. Son vœu le plus ardent fut de s'éteindre à Rome, sous la bénédiction de Pie IX; il a voulu que son cœur du moins fut envoyé dans la capitale du monde chrétien. Son corps a dû être transporté en Irlande, où sans doute ce peuple qui l'a tant idolâtré s'est pressé en foule à ses funérailles.

Les journaux anglais nous annoncent aussi la mort du Révd. Dr. Chalmers, un célèbre ministre de la free church d'Ecosse.

La nouvelle la plus importante pour nous qui soit venue par cette malle, c'est l'adresse à Sa Majesté adoptée par la chambre des communes concernant l'émigration et les moyens de pourvoir aux besoins des émigrés, surtout à leur arrivée dans les colonies. Lord John Russell s'opposa à l'idée de nommer une commission pour s'enquérir de cet important sujet; selon le noble lord, l'exécuteur devait prendre l'initiative et aviser les gouverneurs des colonies anglaises de l'Amérique du Nord de consulter leurs gouvernements respectifs et les parlements provinciaux sur ce qu'il serait le plus convenable de faire. Nous espérons que comme notre parlement est maintenant en session, on ne perdra pas de temps, et que nos représentants s'occuperont de suite de cette grave question de l'émigration. Selon nous, le moins que puisse faire l'Angleterre en cette circonstance, et c'est encore le seul remède que nous voyons à ces maux, ce serait d'avancer aux colonies les fonds nécessaires pour empêcher les pauvres émigrants irlandais de mourir de faim et de misère sur nos rivages, jusqu'à ce qu'ils soient en état de travailler et de se procurer duouvrage. Si l'Angleterre refusait, ce serait une grande injustice nous faire et nous serions en droit de refuser l'entrée de notre pays à cette population de pauvres et de malades qui nous arrive d'Irlande.

Les travaux du parlement Impérial tirent à leur fin. D'actifs préparatifs se font dans toutes les parties du Royaume-Uni pour les élections générales.

La température a été magnifique en Angleterre pendant la dernière quinzaine, l'apparence de la récolte est très belle, le prix des grains a éprouvé une baisse considérable. Le marché monétaire s'est ressenti favorablement de cet état de choses. Le fleur est tombé à 40s et se vendait au départ du steamer de 42s à 44s. Le blé Américain était à 10s 6d et 12s 6d par 70lbs.

ANGLETERRE.—Le comte de Clarendon a été récemment nommé lord-lieutenant d'Irlande, en remplacement du feu comte de Beshorough. Il a dû partir le 25 pour Dublin. C'est le cinquième lord-lieutenant nommé en Irlande depuis 1692.

On désigne toujours M. Labouchère comme devant succéder à lord Clarendon dans la présidence du bureau de commerce, et l'on parle

de M. More O'Ferrall, membre du parlement, pour l'emploi de secrétaire d'Irlande, que M. Labouchère laisserait vacant.

C'est le duc de Palmella qui est arrivé à Londres et non le duc de Terceire, comme plusieurs journaux anglais l'ont annoncé par erreur: le duc de Terceire, est toujours prisonnier à Oporto.

—Extrait du Times du 19. L'horrible récit suivant est tiré des colonnes du Tralce Chronicle: "La population des environs de Waterville achète la farine avariée provenant du naufrage du schooner annoncé dans le dernier numéro du Tralce Chronicle. Ces malheureux ont un si grand besoin d'aliments, qu'ils donnent jusqu'à 15 shillings le sac pour cette farine hors de service. A Ballinskelly, il se trouve dans un état plus affreux encore. Un cheval, appartenant à un fermier du voisinage, après avoir transporté une charge de farine, est tombé mort de la fièvre. Un combat terrible s'est engagé autour de cette charogne. Elle a été dépecée séance tenante par les affamés, qui en ont emporté chez eux les lambeaux et les ont salés pour se nourrir. Je puis vous assurer que, sans le navire naufragé, des centaines de personnes seraient mortes de faim avant le mois de juin."

—LES LETTRES DE MADRID, du 21, annoncent que la reine s'était décidée à rentrer à Madrid le 24. La crise ministérielle se trouve ainsi ajournée. Le roi, de son côté, devait revenir à Madrid. Chacun des deux époux continuera probablement de rester dans ses appartements particuliers; mais au moins ils seront réunis sous le même toit.

—A la date du 17 mai, on disait à Madrid que le roi devait rentrer très-prochainement dans cette capitale, mais sans s'être rendu auparavant à Aranjuez, comme l'eussent désiré les ministres. MM. Pacheco et Mazarredo étaient venus d'Aranjuez pour se réunir en conseil avec les autres ministres; ils devaient retourner le lendemain à leur poste auprès de S. M. Le général Rodil était arrivé à Madrid la veille, et le général Noguera avait dû arriver le 16 à Cadix. On sait que ces deux généraux étaient émigrés depuis la chute d'Espartero. L'état de siège avait été levé à Séville, et la tranquillité y était parfaitement rétablie.

—Le célèbre chanoine Tristany, nommé par le comte de Montemolin capitaine général de la Catalogne, a été pris par les troupes de la reine et fusillé à Solsona. Ce prêtre-soldat n'a jamais fait grâce à personne et l'on compte que dans le cours de la guerre civile, de 1833 à 1840, il a fait fusiller 1,200 personnes. Comme presque tous les hommes cruels, Tristany était lâche au fond; il est mort avec une faiblesse déshonorante. Un autre chef carliste, Ros de Eroles, a été également pris et fusillé. Celui-là a subi son sort avec fermeté.

—La reine doit revenir à Madrid le 23, l'absence de S. M. ayant donné lieu à des commentaires qu'il importe de faire cesser. Le roi se plaint d'être privé de toute autorité, même dans l'enceinte du palais, et laisse entendre que le soin de sa dignité personnelle exige qu'il ne se résigne pas à une position sans influence et sans prestige. D'un autre côté, ceux qui connaissent le caractère de la reine disent qu'elle ne cédera rien de ses prérogatives.

—La crise ministérielle est suspendue. M. Bulwer travaille activement à ruiner toutes les chances de Narvaez.

—Les apparences de la récolte sont fort belles aux environs de Paris, et toutes les nouvelles que l'on reçoit du dehors sont des plus favorables, aussi bien dans le midi qu'à l'est et à l'ouest de la France; nous avons eu déjà occasion d'enregistrer les avis de nos départements du Nord, où l'on paraît fort satisfait aussi.

En Hollande, on dit que, de mémoire d'homme, on n'a pas eu de plus belle apparence en tous genres.

La vigne ne paraît pas d'avoir été moins favorisée que les céréales.

Il reste à souhaiter que ces espérances se réalisent mieux que celles que l'on avait conçues l'an dernier.

Nous constatons, du reste, avec plaisir que les prix des céréales sont généralement moins tendus.

—Un crime affreux vient d'être commis à Neufchâtel. Un ouvrier menuisier, qui a l'habitude de s'enivrer, a étranglé, dans la nuit du dimanche au lundi 10 de ce mois, sa femme et ses deux enfants.

Ce misérable a rôdé ensuite dans les rues de la ville jusqu'au mardi matin; c'est alors qu'on a pénétré chez lui et que l'on y a trouvé les trois victimes de ses violences. Il a été immédiatement arrêté.

BELGIQUE.—Des troubles ont éclaté à Gand le 17 mai, et ont eu pour résultat le pillage de quatorze boutiques de boulangers. Ils se sont renouvelés le 18, mais l'autorité avait pris des mesures, et les émeutiers ont été dispersés par la troupe de ligne et par la gendarmerie, sans que l'on ait eu aucun malheur à déplorer. 18 arrestations ont été faites, le bourgmestre a publié, de même qu'à Bruxelles, un arrêté contre les rassemblements. Le 19, la tranquillité était rétablie.

GRÈCE.—Les affaires prennent une tournure inquiétante. Aux réclamations pécuniaires de

l'Angleterre vient se joindre la rupture des rapports diplomatiques avec la Porte. D'un autre côté, l'attitude prise par la Russie et l'Autriche aggrave singulièrement la situation. Au moment même où l'on se berçait à Athènes de l'espérance de trouver la Russie, sinon bienveillante, au moins disposée à rester neutre, on apprend qu'une note ouvertement hostile avait été remise par le ministre russe à Athènes, au nom de son gouvernement. Déjà l'Autriche, d'abord hésitante, s'était prononcée dans le sens des prétentions de la Porte-Ottomane. De l'Angleterre il n'est pas besoin d'en parler. Ainsi donc reste la France, seule en face des trois puissances protectrices.

LA RÉCENTE DISCUSSION DANS LE CONSEIL LÉGISLATIF.

L'attention du monde politique est encore toute occupée des débats qui viennent d'avoir lieu dans le conseil. Ces débats ont un grand retentissement dans le pays, autant par l'importance du sujet, que par celle de quelques-uns des orateurs qui y prirent part et des faits nouveaux survenus du milieu de cette discussion. Durant ces deux séances du conseil, les dernières pièces du procès que l'on fait aujourd'hui au ministère le plus incapable et le plus fourbe, ont été rassemblées et mis en ordre. Maintenant le pays peut juger. Le discours de M. Caron a décliné les derniers voiles qui cachaient à nos yeux toute la malhonnêteté, toutes les turpitudes de l'administration. M. Caron, avait tout fait pour rendre service à l'administration et effectuer un rapprochement, ou plutôt une nouvelle combinaison ministérielle et quel traitement lui a-t-on fait subir, pour sa bonne volonté, ses troubles et ses efforts? On lui a tendu un honteux guet-apens, en cherchant à le faire entrer dans l'administration avec deux de ses amis, sans lui laisser connaître le septième personnage, qui viendrait s'asseoir à la table du conseil.

Une chose m'a surtout frappé dans le discours de M. Caron, dit le correspondant du Canadien; c'est lorsqu'il a dit que jusqu'à présent lord Elgin était demeuré dans les limites de la constitution, mais qu'il en sortirait certainement s'il persistait à garder plus longtemps un ministère qui n'a la majorité ni dans l'une ni dans l'autre chambre. Retranchant en effet les voix des ministres eux-mêmes qui ne doivent pas compter, l'administration a été battue dans l'assemblée par 6 voix de majorité, et dans le conseil par 3. Osera-t-on dire que le souverain en Angleterre garderait un seul instant des ministres dans une position aussi abjecte? Devant de tels faits, il est impossible et inutile de vouloir se retrancher derrière une fiction que l'on dément soi-même; et le gouverneur, s'il ne prend de suite un parti, se prépare déjà des difficultés plus formidables qu'il ne l'imagine. Qu'il n'oublie point le sort des Craig, des Dalhousie, des Sydenham et des Metcalfe!

L'hon. M. Caron a raison. Il est temps pour le représentant de Sa Majesté d'interposer la prérogative royale et de faire cesser un système aussi anormal et inconstitutionnel que celui que nous avons depuis un an. Il n'y a rien dans ce système qui ressemble à la vie régulière d'un gouvernement représentatif. Il y a des ministres mais point de ministère, aucune pensée directrice pour conduire les affaires et veiller sur les intérêts publics. Les hommes au pouvoir, incapables de rien faire de bon, ne sont occupés que des moyens de prendre pour garder leurs places et perpétuer ce chaos. De là la corruption, les intrigues, les moyens bas et honteux employés durant la vacance pour gagner l'appui de quelques noms canadiens-français; de là encore l'apparition récente sur l'horizon ministériel des astres inconnus nommés Cameron, Badgley, McDonald et Turcotte, de là tous ces actes d'impudence et de désespoir dont nous sommes chaque jour les témoins.

Le système est évidemment à bout de voie; il se meurt du mal de la corruption qu'il a voulu inoculer au pays. Lord Elgin doit s'être aperçu à l'heure qu'il est, que le cabinet ne possède pas la confiance du pays, que ce qui se passe en ce moment, est tout bonnement la fin d'une situation épuisée, d'un système décrépît, d'un parti aux abois. Que l'administration, cette semaine, obtienne ou non de la chambre un nouveau vote de confiance, ajoutés à ceux qu'elle a déjà obtenus par des majorités illégales et fictives, les jours de sa puissance n'en sont pas moins comptés. La crise dans laquelle le pays se trouve depuis si longtemps ne finira que par l'avènement d'une administration forte, entièrement renouvelée qui donnera satisfaction aux besoins de réformes qui tourmentent notre société. Les circonstances ne sont pas assez prospères pour ajourner indéfiniment cette satisfaction et il y a peut-être une haute imprudence à laisser se grossir encore l'avalanche du mécontentement et de la colère publique.

HONNÉTÉTÉ DU MINISTÈRE DALY PAPINEAU. D'après les documents mis devant la Chambre, sur une adresse proposée par M. Chauveau, il est constaté:

1o. Que, par lettre du 26 avril 1847, M. Taschereau résigne sa place de solliciteur-général, en conséquence de ce que M. Badgley est nommé, à son préjudice procureur-général.

2o. Que, le 29 avril, M. le secrétaire Daly, accuse la réception de la lettre de M. Taschereau, et lui offre, comme doucur, la place de Juge de circuit du district de Québec;

3o. Que, le 2 mai, M. Taschereau accepte avec reconnaissance la charge de Juge qui lui est ainsi offerte;

4o. Que, ce n'est que le 31 mai, à la veille de l'ouverture du parlement que l'administration Daly, Papineau, dont l'honnêteté est proverbiale, envoie à M. Taschereau sa commission de Juge!

Si, à la réception de la lettre de M. Taschereau du 2 mai, le writ pour l'élection de Dor-

chester avait été immédiatement émané, ce comté serait maintenant représenté en parlement. Grâce à cette corruption, à cette conduite infâme du ministère, ce comté n'est pas encore représenté, et ne pourra l'être qu'au commencement de juillet!! Est-il possible que Lord Elgin n'ouvriera pas les yeux, et ne verra pas le précipice dans lequel ses ministres cherchent à l'entraîner? Il a déjà été, nous regrettons de le dire, grandement compromis et en souffrant que M. le Juge Draper eût l'occasion de donner un vote politique en faveur de l'administration actuelle. S'il continue ainsi, le ministère réussira bientôt à en faire un homme de parti, c'est là l'objet des vœux de son conseil. Lord Elgin se soumet à une grande responsabilité.

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

Voilà tantôt trois semaines que le parlement siège et l'administration n'a rien fait. Les ministres sont absorbés par leur travail de captation individuelle, et n'ont plus le temps d'administrer les affaires du pays. C'est à peine s'ils peuvent répondre aux questions qu'on leur pose et donner quelques informations à la chambre.

L'attitude de l'opposition est pleine de dignité et de réserve. Ses membres ne peuvent croire à la permanence au pouvoir d'hommes qui pour passer la moindre mesure ont besoin de supplier leur appui et de se mettre à leurs genoux.

Ajournant toutes les questions voilà la politique du cabinet. Preuves.—M. Scott a demandé vendredi dernier si on se proposait de faire quelque chose durant cette session pour indemniser la Fabrique de St. Eustache. La question n'est pas nouvelle. Pourtant on ne sait pas!

M. Chabot demande quand on va remplir la place de solliciteur-général laissée vacante par M. Taschereau et si le nouveau solliciteur aura une place dans le conseil et un siège dans la chambre? On ne sait pas.

La question de l'élection de Simcoe qui devait être discutée la semaine dernière est remise d'un jour à l'autre pour gagner du temps. M. LaTerrière demande en vain quelque chose pour ses constituants du Saguenay, l'administration qui a fait tant de promesses aux habitants du Saguenay n'a encore rien fait pour eux.

M. Chalmers parle d'introduire un bill pour donner au gouvernement le droit d'empêcher l'exportation des grains hors du pays, si cette mesure de sûreté devenait nécessaire, l'administration devrait se charger d'une telle mesure. Mais si l'administration ne veut rien faire?

Hier soir un bill introduit par M. Cameron le solliciteur-général, pour amender la loi du douaire en H. C. a été renvoyé par 39 voix contre 14. MM. Sherwood et MacDonald ont voté contre leur collègue ministériel l'autant pour l'entente cordiale.

M. Aylwin a fait motion, hier soir, qu'un comité de neuf membres fut nommé pour s'enquérir de l'état des choses à la Quarantaine (Grosse Isle). Il avait déjà demandé à voir les documents touchant cette station. Ce jour il insistait sur sa motion, parce que le sujet lui-même était pressant. Il voulait savoir s'il n'y avait pas moyen d'améliorer encore le sort des pauvres émigrants. M. Sherwood dit que les papiers n'étaient pas produits, parce qu'on n'avait pu se les procurer, mais qu'il n'avait aucune objection à la nomination du comité en question, qui fut nommé comme suit: MM. Aylwin, Boulton, Cayley, Chauveau, Christie, De Witt, Moffatt et Murney.

Une courte discussion eut lieu à propos du bill de M. Christie pour rendre la commutation des terres en roture obligatoire en certains cas. Le bill fut renvoyé à un comité spécial.

Nous ne croyons pas que le vote de non-confiance que M. Scott doit proposer soit pris en considération ce soir. La chambre s'ajournera, sans doute de bonne heure. On nous dit que les ministres d'ont chez Son Excellence, et la Comtesse d'Elgin tient cercle général.

EMIGRÉS.—Il y a maintenant 850 malades aux sheds. Il en meure à peu près 20 par jour. La situation de ces pauvres malheureux est améliorée depuis quelques jours. Le gouvernement fait les avances requises. Nous ne sommes qu'au commencement des maux que l'émigration va nous apporter, que sera-ce dans les grandes chaleurs?

LA SAINT JEAN-BAPTISTE.—Sera chômée jeudi prochain avec tout l'éclat et la pompe accoutumés. Il y aura grand messe à l'Eglise Paroissiale, l'Evêque de Montréal assistera; le sermon sera prêché par M. de Charbonnel, la Procession se formera, à 7 1/2 h. A. M. dans la rue St. Denis, pour se rendre à l'Eglise Paroissiale. Si le mauvais temps empêche la procession de se former, les membres de l'association voudront bien se rendre à l'Eglise à l'heure de la messe, et prendre leur place accoutumée. Les officiers recevront leur décoration dans les tours de l'Eglise.

Si la procession a lieu, on espère que les rues seront décorées et que les magasins seront fermés pendant la messe.

LA SOIRÉE DE L'INSTITUT.—Sans doute toutes les familles Canadiennes se rendront en foule à cette brillante soirée, dont les préparatifs sont vraiment magnifiques.

La température nous alarme, la pluie est incessante, l'humidité a déjà fait pourrir des champs entiers de patates, et à moins que le temps ne change, nous pourrions être exposés avant la fin de l'année, aux horreurs de la disette.

Une grand-messe sera chantée demain matin à 9h. A. M. dans l'Eglise St. Patrice de cette ville à l'occasion de la mort d'O'Connell. Après la messe les citoyens Irlandais s'assembleront pour exprimer tous les regrets que cause cette perte irréparable.

LECTURE A L'INSTITUT CANADIEN.—P. J. O. Chauveau, écrivain, M. P. P., donnera une lecture dans la grande salle de l'Institut, samedi prochain, le 26 du courant, "sur l'état de la littérature française depuis la révolution de 1789 jusqu'à ce jour."

Point n'est besoin de dire que toute notre société de Montréal, Dames et Messieurs, voudront entendre ces appréciations littéraires aussi remarquables par leur valeur intrinsèque que par les formes brillantes dont elles sont revêtues.

MARCHES DE LIVERPOOL. Table with columns for various goods (BLE, POIS, FLEUR, etc.) and their prices in different currencies (s. d., s. d.).

AVIS IMPORTANT.

AUX ABONNÉS

De la Ville et des Campagnes. Le premier semestre de l'année 1847 expire dans quelques jours. Nos abonnés de la ville voudront bien ne pas tarder à payer le montant de leurs comptes à notre collecteur ou à nos bureaux.

Nos abonnés des campagnes sont priés de se conformer également à nos conditions d'abonnement; sans cela, point de journal.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

SOUSSIONS POUR IMPRESSIONS.

AVIS est par les présentes donné que le Comité Permanent des Impressesions pour l'Assemblée Législative aura d'ici à MERCREDI prochain à ONZE heures A. M., des SOUSSIONS des Propriétaires d'Établissements Typographiques en cette ville pour IMPRESSIONS et RELIURES dans les formes suivantes:

FORMES DES SOUSSIONS. Table listing different printing and binding options (Composition par 1000, Tirage par Token, etc.) and their costs in English and French.

RELURES. Table listing different binding options (Par vol en excédant, Titres, etc.) and their costs in English and French.

ALFRED PATRICK, Greffier des Comités. Chambre du Comité, 18 juin.

FETE NATIONALE.

GRANDE SOIREE PUBLIQUE

DONNÉE PAR L'INSTITUT CANADIEN.

SOUS LE PATRONAGE DE MESDAMES LAFONTAINE, ERMATINGER, JEUDI, LE 24 JUIN COURANT!

JOUR DE LA ST. JEAN-BAPTISTE. DANS UNE DES GRANDES SALLES DU MARCHE BONSECOURS, Qui sera pour l'occasion illuminée par le Gaz.

Les Dames prendront le Fauteuil à 8 1/2 h. P.M. La danse commencera à 9 heures P.M.

Les Rafraichissements seront fournis par M. TONNET. Deux corps de musique seront employés pendant tout la soirée.

PRIX DES CARTES D'ADMISSION: Pour un membre de l'Institut seul ou avec une dame, 7s. 6d. et 2s. 6d. pour chaque autre dame. Pour un monsieur non membre de l'Institut, 7s. 6d. et 2s. 6d. pour chaque dame.

On peut se procurer des cartes chez Messrs. FABRE & Cie, Dr. TRUDEAU, Mme ST. JULIEN, TONNET, Messrs. GALARNEAU & ROY, à l'HOTEL DONEGANA et au Bureau de M. CHS. E. BELLE, Notaire, rue St. Paul.

Les membres de l'Institut devront se pourvoir de leurs cartes d'admission le plus tôt possible, en s'adressant à Mr. O. P. W. DORION, au Bureau de Messrs. CHARRIER & DORION, No. 22, rue St. Vincent. 11 juin, 1847.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE FERRONNERIE.

ENSEIGNE de la CHARRUE DOREE. No. 91, Cois des rues St. Paul et St. Denis.

MAISON DE M. FLEURY ST. JEAN. Le Soussigné a reçu par les derniers arrivages un assortiment complet et général de toute espèce d'articles, en fait de ferronnerie, quincaillerie etc., etc.

—AUSI.—Huiles, Vitres, Peintures, etc., etc., etc., auquel il invite l'attention des marchands de la campagne, de ses amis et du public en général. JANVIER H. TERROUX. 18 juin, 1847.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

Rue Côté, derrière la banque de Montréal.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'annoncer aux amateurs de Belle plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, ce qui avec la collection qu'il possédait et ce qu'il reçoit en ce moment d'Europe, forme la collection, la plus étendue, qui ait été offerte en Canada. Il invite les dames et messieurs à venir la visiter, afin de juger de l'étendue de la collection; on peut voir à l'établissement des espèces de plantes, qu'on ne voit pas dans les états, et même bien rares en Europe, venant des Indes et du Cap de Bonne-Espérance parmi lesquelles il y a des plantes qui ont coûté plus de \$50 chaque. M. G. n'a rien épargné afin d'avoir en Canada une collection qui rivalise avec celle de nos voisins. Il espère que le public saura l'apprécier.

On ne paye rien pour voir. 13 oct.

ARRANGEMENTS POUR 1847.

LE RICHELIEU, CAPITAINE J. F. SINCENNES,

FERA, pendant la saison, DEUX VOYAGES par semaine réguliers entre CHAMBLY et MONTREAL, touchant aux places suivantes sur sa route, savoir:

Table with columns for DE MONTREAL and DE CHAMBLY, listing departure times and agents.

PLACES DE DÉPARTS. DE MONTREAL, DE CHAMBLY.

Agents: J. MONDOR, J. L. HEBERT, J. O. BUNKER.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs.

W. Workman, Président. Francis Hincks, H. Mulbolland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damasc Masson, P. Beaulieu, Joseph Grenier, L. T. Drummond, Nelson Davis, H. Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts. Les DÉPÔTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerront l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunira régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel.

Table with columns for MONTANT du aux dépositaires le 31 mars 1847, Montant déposé ce mois, do retiré, Augmentation depuis le 31 mars, Balance du aux dépositaires ce jour.

Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, no. 46, Grande rue St. Jacques, près de l'Ottawa Hotel. 7 mai.

IMPRIMERIE de la REVUE CANADIENNE.

On exécute à ce bureau toutes sortes d'impressions, sous le plus court délai, à des prix réduits. Au désir des personnes, les impressions sont faites en Encre de couleurs, en Or et en Bronze.

BANQUE DU PEUPLE. AVIS.

LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont par les présentes notifiés que le NEUVIEME et DIXIEME VERSEMENTS de DIX pour CENT dû sur le capital de cette Banque, ont été demandés et sont payables comme suit: C'est-à-dire, Le 9e versement, ou après le 1r Juillet prochain. Le 10 versement, le ou après le 1r Septembre prochain. Par ordre B. H. LEMOINE, Caissier. 28 mai.

J. P. Leprohon, Avocat, A ETABLIE SON BUREAU, RUE ST. VINCENT, No. 9—Octobre

BIJOUTERIE NOUVELLE.

No 80, RUE ST. PAUL, L. P. BOIVIN, No 80, RUE ST. PAUL.

VIS A VIS LA PLACE JACQUES CARTIER, L'HONNEUR d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les arrivages du printemps un assortiment considérable d'articles de BIJOUTERIE NOUVELLE et du dernier goût parmi lesquels sont les suivants:

- MONTRES ET HORLOGERIE. Montres de dames émaillées en or, couvertes. Do do do double boîte. Montres de messieurs en or couvertes et double boîte. Lever et Lepine. Montres d'argent levier à ancre, échappement à cylindre et vertical. Horloges de fantaisie montées sur porcelaine et en or avec vases et fleurs. Meilleures Horloges anglaises à ressort et Horloges pour bureaux. Horloges à ressorts américaines et de Bureaux. Horloges américaines de huit jours et de 24 heures.

PENDANTS OU BOUCLES D'OREILLES DU DERNIER GOUT, EPINGLETTES, EPINGLES BAGUES DE PIERRES PRECIEUSES,

BIJOUTERIE. UN GRAND ASSORTIMENT D'OBJETS D'ART ET DE FANTAISIE, LADIES COMPANIONS.

Écritoires, Boîtes à ouvrages pour dames, boîtes de toilette pour messieurs, boîtes à montures d'écaillés, boîtes et secrétaires de bois rose, Thermomètres, Pots pour l'eau chaude couverts, Compas de poches, —ET ENCORE—

UNE GRANDE VARIÉTÉ DE PARFUMERIES FRANÇAISES, PANIERS FRANÇAIS ET AMÉRICAINS, ETC., ETC.

Montréal, 8 juin, 1847.

HOTEL DES SOURCES DE VARENNES.

LES PROPRIETAIRES des Sources de Varennes ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils viennent d'ouvrir leur Hôtel pour recevoir les visiteurs durant la belle saison. Vu le patronage qu'on leur a donné l'an dernier, ils ont pu faire DE GRANDES AMÉLIORATIONS à la maison et dépendances. Ils se flattent que leurs efforts pour rendre le séjour aux EAUX agréables aux visiteurs seront récompensés, et que ceux qui les honoreront de leur visite seront satisfaits. Leur charges seront raisonnables, c'est-à-dire \$1 par jour; \$6 par semaine. La table sera fournie avec tout ce que les marchés de Montréal pourront offrir de mieux. Quant aux bienfaits que les invalides et les malades peuvent retirer de l'usage des eaux, ils sont assez connus qu'il est inutile d'en parler. Varennes, 1er juin, 1847.

IMPORTATION DU PRINTEMPS. MARCHANDISES NOUVELLES.

M. ALEXANDER SIMPSON, ANNONCE respectueusement aux dames et au public de Montréal, l'arrivée par l'Erromanga, de partie d'un des plus beaux et des plus considérables assortiments de CHALES qui ait jamais été importé en cette Province, dont le plus grand nombre sera offert au prix des manufacturiers.

Une grande variété d'étoffes fashionables pour HABILLEMENTS DE DAMES. 500 Collets et Chemisettes du plus beau travail à l'aiguille, des plus nouveaux patrons A MOITIE PRIX.

Chapeaux, Rubans, Fleurs, Gants, Bas, Dentelles etc. etc., TOUT NOUVEAUX. Les marchands sont invités à examiner différents lots de Châles, que pour le genre et le bon marché se rencontreront rarement sur ces marchés. Les modistes peuvent s'approvisionner de petites quantités de toutes espèces de marchandises aux prix en gros.

UN SEUL PRIX DEMANDE. No. 175, rue Notre-Dame, l'Ancienne Banque d'Épargne. 1er juin 1847.

BEAUBRY & FRERE. CHAPEAUX DE PAILLE.

No. 124, RUE NOTRE-DAME, (VIS-A-VIS L'ÉGLISE ANGLAISE.)

INFORMENT respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'ils viennent de recevoir leur assortiment général de marchandises du printemps, parmi lesquelles se trouvent le meilleur choix de CHAPEAUX DE PAILLE ET DE FANTAISIE, pour Dames, qui ne laisse rien à désirer de mieux, avec belles fleurs françaises de tous genres, gants kid français, patrons de Robe d'une étoffe et gout nouveau, Châles cashmere et satin, étoffe à pantalon et veste, etc.—Aussi,

BOUTONS A VESTE AVEC CASTOR ET FEUILLE D'ÉRABLE. Montréal, 24 mai 1847.

A VENDRE. 2000 COTES de Cuir à Semelle de St. Pie et Glasgow. 1000 Idem idem Peaux fraîches, (Slaughter.) 800 Idem idem meilleur Cuir à Harnais. 75 Doz. Peauz, Veau français, reçues par le Sophie Moffatt. Vache cirée, Kip, et Vache fendue, Peaux de Veau d'Angleterre, d'Irlande et des Etats-Unis. Cuir à patente de toutes sortes. Doublures, Bordures et Bazannes idem. Cuir à Selle et à Bride, Peaux de Cochon. —Aussi— Un assortiment général de Caritures de toute espèce pour les Selliers, Vernis, etc. J. PRATT & CIE. Montréal, 31 mai 1847.

A GRAND MARCHÉ! SONT OFFERTES EN VENTE AU-DESSOUS DU PRIX COURANT TOUTES LES MARCHANDISES SECHES

Dans le magasin ci-devant occupé par MR. A. HAMILTON, No. 143, rue Notre-Dame. Wm. MALSBERG. 14 mai, 1847.

MARCHANDISES NOUVELLES. Arrivages du Printemps. Le Soussigné reçoit par les Vaisseaux Mahaica, Calonia, Albion, Erromanga, Britannia, Cœur de Lion, Ance, Aqua Marina, John Bull, Flora Mar, Great Britain, Montezuma, Cambria et Ottawa, un assortiment Général en Soiries, Cotonnages, Lainages, Toiles, Sc, &c.

JEAN BRUNEAU, (No. 140 Rue Notre Dame, No. 7 Rue St. Joseph. Montréal 17 Ma 1847.

C. P. LEPROHON, LIBRAIRE, RUE SAINT-JOSEPH.

VIENNT d'ouvrir un Magasin dans la rue St. JOSEPH, PRES DE L'ÉGLISE PAROISSIALE. Il aura toujours en main, toutes sortes de Livres d'Écoles, de Prières et de Piété, des Jouets pour les enfants, etc. Il se chargera de tout ordre et commissions de librairie pour l'Étranger. 11 mai 1847.

DR. MACDONNELL, A Déménagé de la rue Craig, Au No. 51 Grande Rue Saint Jacques. 20 mai.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR. MONTREAL. MONTREAL.

No. 122, RUE ST. PAUL. HARDS FAITES, MARCHANDISES SECHES, &c. No. 122, RUE ST. PAUL.

MR. LOUIS PLAMONDON

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir à l'endroit indiqué un vaste Magasin de Marchandises Sèches et d'Habillements tout faits. On pourra se procurer chez lui des Effets et des Hardes à 15 pour 100 meilleur marché que partout ailleurs; ses prix étant extrêmement réduits. On trouvera au No. 122 coin des Rues St. Paul et St. Gabriel, en toutes saisons, un assortiment et un choix considérables de vêtements confectionnés avec les plus grands soins, avec d'excellente étoffe et à la portée de toutes les fortunes.—AVIS AUX AMATEURS DU BON MARCHÉ.

DEPARTEMENTS DES HARDES FAITES.

Table with columns for 500 Surtouts, Frocks, de drap noir et couleurs, 200 Gilets, 800 Habits de Tweed gris, 200 Do. Gold mixed, 500 Vestes, 200 Do. de différents patrons, 200 Do. de Satin noir, 200 Do. Velours de soie noire et couleurs, 800 Culottes de Drille gris et barré, 1200 Do. Bourragin gris et blanc, 150 Gilets de Drill blanc, 150 paires de Culottes de Drap bleu et noir, 150 Do. de Casimere, 400 Habits et Surtouts de la D'Orsay pour l'été, 200 Habits de chasse de toutes sortes de patrons.

HABILLEMENTS FAITS SUR MESURES.

Habit de Drap superfin, (Dress Coat) pour Monsieur de Do. Dor Frock Do. Pantalons de beau Drap fin Do. Deeskin et Casimere Vestes de Soie, Satin etc. Habits pour Deuil faits à ordre dans le plus court délai.

M. LOUIS PLAMONDON ayant à son service des Tailleurs habiles sera toujours au courant des modes nouvelles, les ouvrages sont garantis. Habillements d'enfants de toutes grandeurs et qualités de 10s. à 20s. M. L. P. reçoit par les premiers arrivages, un grand assortiment d'Effets et de Marchandises Sèches de toutes sortes, Draps, Soiries, Casimiers, Deeskins, Satins, Chants, Toiles, Cois, Cravates, Chapeaux, Casquettes, &c.

15 POUR 100 MEILLEUR MARCHÉ QUE PARTOUT AILLEURS. POINT DE SECOND PRIX.

203. MARCHANDISES NOUVELLES. 203. RUE NOTRE-DAME. (Partie Ouest.)

Première Importation de la Saison. J. B. BROWN, annonce respectueusement aux Dames de Montréal, qu'il vient de recevoir, (par la voie de New-York et du Lac Champlain) un assortiment de MARCHANDISES D'ÉTÉ d'un choix le plus nouveau et le plus à la mode, de

MARCHANDISES DE PARIS, CONSISTANT EN MOUSSELINE de LAINE française, MOUSSELINE, BAREGES, CHALES de Barège de Satin rayé, COLLETS en Mouseline brodée, CHEMISSETTES, RUBANS pour Chapeaux, GANTS de la meilleur manufacture de Paris, FLEURS Artificielles d'une grande variété, DENTELLES, FRANPE, BOUTONS, etc. etc. Montréal, 7 mai, 1847.

5,000 PIECES DE TAPISSERIES, de toutes couleurs et d'une grande variété de Patrons.

A vendre à bon marché au No. 122, Coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.—7 mai. Ls. PLAMONDON.

165. TAPIS A L'HUILE. 165. RUE CRAIG.

GRANDE VARIÉTÉ DE PATRONS ET DE COULEURS. A VENDRE PAR M. A. SAPPANER, au No. 165, Rue Craig, près du MARCHÉ A FOIN, 4000 verges de Tapis FLEURIS à l'HUILE, De Patrons magnifiques et variés pour Salons, Passages et Escaliers. aussi pour Couvertures de Tables, Pianos &c. Toiles et Soie cirées pour différents usages, Toiles pour Chapeaux, Capots Montréal, &c.—7 Mai

ANCIEN ÉTABLISSEMENT de CHAPEAUX de LONDRES, MAISON de Chepelleri DE LONDRES

Une porte au Nord de la Place d'Armes, Rue Notre-Dame. REÇU par les derniers arrivages d'Automne, par le Great Britain et le Lady Seaton et attendu de jour en jour par le Great Britain et le John Bull un magnifique assortiment de CHAPEAUX DE SOIE, SATIN, VELOURS ET DE CASTOR, à vendre par le Soussigné à ses bas prix ordinaires, à l'ancien établissement de Chapellerie de Londres, une porte au nord de la Place d'Armes, rue Notre-Dame. 4 mai 1847. ANDREW HAYES.

A. & T. LESPERANCE, RUE ST. PAUL, NO. 78 & 82, PLACE JACQUES CARTIER. NO. 78 & 82.

Porte voisine de M. L. P. Boivin, Orfèvre, Bijoutier, VIENNENT de recevoir une partie de leurs MARCHANDISES du PRINTEMPS, consistant en Draps fins et superins, Casimiers, Soiries, Subans, Toiles, Lainages et Catonnades en grandes variétés. —Aussi—

CHAPEAUX FRANÇAIS et ANGLAIS des goûts les plus récents. Ils ont toujours en main une collection de HARDÉS FAITES de toutes espèces, par les meilleurs tailleurs et de matériaux garantis. Ils confectionneront aussi les hardes à ordre pour lesquels ils gardent les premiers ouvriers. A. & T. L., saisissent cette occasion pour remercier leurs amis et le public de l'encouragement qu'ils ont reçu d'eux, et ils espèrent par leur assiduité aux affaires et la supériorité de leurs articles mériter une continuation des mêmes faveurs.

MAGASIN DES CHAPEAUX DE LONDRES. HENDERSON, FRERE & CIE. VIENNENT de faire débarquer du steam-boat de ce matia, un assortiment complet de CHAPEAUX DE PARIS à la dernière mode, veuus par la voie de Liverpool par le Charles Jones maintenant à Québec.—24 mai.

BAINS DE MONTREAL, No. 50, Rue Craig.

Seront maintenant ouverts tous les jours au public, depuis 5 heures A. M. à 10 heures P. M.—Chaque Bain TRENTE SOUS. Montréal, 30 Avril, 1847. GEO. GARTH.